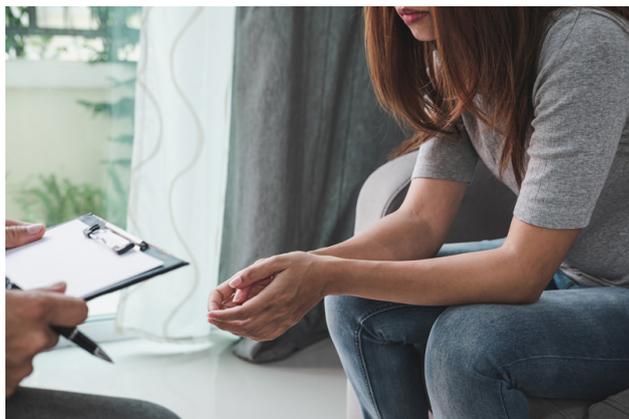


REPÉRAGE ET ACCOMPAGNEMENT DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES**DATES**

Jeudi 29 et vendredi 30 janvier 2026

PRÉSENTATION

Les violences faites aux femmes constituent l'un des problèmes majeurs en matière de violation des droits humains¹ et concernent tous les milieux sociaux. Les données chiffrées sous-estiment le phénomène et indiquent que la fréquence de ces violences ne diminue pas, et cela en dépit des nombreuses campagnes de prévention et sensibilisation menées, en France, depuis 1989.

En 2021, 122 femmes ont été tuées par leur (ex)-partenaire - soit une femme tous les 3 jours – et 12 enfants mineurs ont été victimes d'homicides sur fond de violences au sein du couple sans qu'aucun membre du couple ne soit tué². Outre ces décès, la violence intrafamiliale a de nombreuses conséquences sur l'état de santé des femmes qui en sont victimes et de leurs enfants³. Selon l'Enquête Nationale Périnatale de 2021 (Inserm, Santé Publique France, Ministère de la Santé et de la Prévention), la période de grossesse est identifiée comme particulièrement à risque de violences subies pour les femmes : 6% des femmes déclarent en effet avoir subi des violences psychologiques, soit pendant la grossesse (3,7%), soit depuis la naissance de leur enfant (0,5%), soit les deux (1,8%). Dans plus de la moitié des cas, ces violences psychologiques étaient répétées, et l'auteur était le partenaire dans 25,3% des cas. Le rapport de la commission des 1000 premiers jours précise que l'exposition répétée au climat de violence subi par la mère durant une période s'étendant du 4^{ème} mois de grossesse aux 2 ans de l'enfant a un impact sur le développement infantile. Pourtant, le nombre de signalements et d'informations préoccupantes émanant du milieu médical ou paramédical transmises aux autorités judiciaires et administratives reste faible.

Nul doute qu'une meilleure prévention, un repérage plus efficace permettant des déclarations de situation ou de risque de danger permettrait de mettre en œuvre des mesures de protection adaptées en adéquation avec le plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2020-2022. Former des professionnels issus de formations et de modes d'exercice différents sur la problématique de l'accompagnement des violences faites aux femmes et plus particulièrement des violences intrafamiliales permettrait d'améliorer les pratiques en favorisant l'interdisciplinarité autour de la parentalité et de l'enfant. L'article 51 de la loi du 4 août 2014 précise que « la formation initiale et continue des médecins, des personnels médicaux et paramédicaux, [...] comporte une formation sur les violences intrafamiliales, les violences faites aux femmes [...] ». Bénéficier d'un socle commun de connaissances sur cette problématique permet de mieux appréhender ces situations de grandes vulnérabilités et d'améliorer la qualité des interventions.

¹ Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, adoptée le 7 avril 2011, ouverte à la signature à Istanbul le 11 mai 2011

² Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple, année 2021, Délégation aux victimes, ministère de l'Intérieur

³ HAS Repérage des femmes victimes de violences au sein du couple. Comment repérer-évaluer - Juin 2019

OBJECTIFS

▶ Aptitudes et compétences

- > Appréhender la spécificité des situations de violence pour accompagner de manière adaptée et respectueuse la victime
- > Dépister et repérer les violences en sachant les définir, et leur attribuer la qualification et sanction pénale associée
- > Sensibiliser le professionnel aux stratégies de l'agresseur et à leurs impacts psychotraumatiques pour adapter sa communication avec les victimes
- > Élaborer les outils de dialogue et d'entretien nécessaires avec une femme possiblement victime de violences
- > Accompagner médicalement en évaluant la gravité de la situation de la victime et rédiger un certificat médical descriptif si nécessaire
- > Analyser les conditions du signalement et proposer des recommandations pratiques aux professionnels confrontés à une situation ou à une suspicion de violences
- > Orienter la victime vers le réseau d'accompagnement judiciaire, social et associatif

PUBLIC CIBLE

- > Professionnels de santé : médecins, sages-femmes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeute, aide-soignante, auxiliaires de puériculture, pharmaciens, préparateurs en pharmacie, chirurgiens-dentistes, psychologues...)
- > Professionnels médico-sociaux, conseillers conjugaux
- > Professionnels du champ social (éducateurs, assistants de service social, conseillères en économie sociale et familiale, responsables et bénévoles d'association...)
- > Agents des collectivités territoriales et de l'État : chargés de mission pour les droits des femmes, pour la protection de l'enfance, pour la politique de la ville

PROGRAMME

▶ Enseignements :

JOUR 1

- > Matin :
 - Épidémiologie et typologie des violences : de quoi parle-t-on ? Conséquences des violences
 - Les psychotraumatismes liés aux violences : quels sont les mécanismes neurobiologiques impliqués ?
 - Illustration - Film
- > Après-midi :
 - La responsabilité pénale des soignants face au dépistage : le secret professionnel et la notion de non-assistance à personne en danger : que dit la loi ?
 - L'orientation juridique des victimes et le processus judiciaire
 - Quelles sont les qualifications et sanctions pénales des violences ?
 - Le dépistage systématique : quelles stratégies et attitudes professionnelles à adopter ?
 - Les spécificités de l'entretien avec une femme victime de violences : quels sont les principes généraux de la relation empathique ?

JOUR 2

- > Matin :
 - L'orientation et le réseau autour des victimes de violence : quel est l'accompagnement judiciaire et associatif (protection sur ordonnance / signalement) ?
 - L'accompagnement médical : comment rédiger un certificat descriptif ? Comment évaluer la gravité de la situation ?
- > Après-midi :
 - Ateliers pratiques sur la base de la simulation (jeux de rôles) : quelles sont les spécificités de l'entretien pour favoriser la parole des femmes ?
 - Synthèse et évaluation de la formation

► Validation de la formation

À l'issue de la formation, les stagiaires obtiennent une attestation prouvant leur participation à la formation. L'atteinte individuelle des objectifs de formation sera mesurée via l'enquête d'évaluation de la formation.

► Méthodes pédagogiques :

En couvrant des champs de compétences multiples, cette action fait intervenir des professionnels d'horizons divers : juriste, avocat, médecin légiste, psychologue, professionnel de l'action sociale et de l'accompagnement des victimes.

Le format de cette action allie l'association de méthodes expositives par apports cognitifs et méthodes actives, expérientielles via la simulation.

Les apports cognitifs portent sur l'épidémiologie et la typologie des violences et leurs conséquences (psychotraumatismes et mécanismes neurobiologiques impliqués).

La responsabilité pénale des soignants face au dépistage, l'orientation juridique des victimes et le processus judiciaire ainsi que les qualifications et sanctions pénales des violences sont abordées.

Enfin l'importance du dépistage systématique, les spécificités de l'entretien avec une femme victime de violences (principes de la relation empathique, accompagnement médical) et l'orientation et le réseau autour des victimes de violence seront approfondis.

La méthode active, basée sur la simulation (jeux de rôles) permet de mettre en application les spécificités de l'entretien pour favoriser la parole des femmes, à partir du déroulé d'une consultation. Les jeux de rôle par simulation, systématiquement débriefés, permettent également d'évaluer l'acquisition des compétences visées.

Cette progression favorise la réflexion à partir des recommandations actuelles, sur le rôle de chacun et apporte des outils pratiques pour l'accompagnement de ces patientes.

Pour chaque thématique abordée, des références bibliographiques récentes et les recommandations de bonnes pratiques actuelles sont citées.

Un questionnaire d'évaluation de la formation est systématiquement proposé ainsi que la réalisation d'un pré-test et d'un post-test.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Anne COURTINE, Enseignante sage-femme, *Faculté de Maïeutique de Brest, Université de Bretagne Occidentale*

MODALITÉS PRATIQUES

Durée : 14 heures, réparties sur deux journées

Dates : jeudi 29 et vendredi 30 janvier 2026

Localisation des cours : Faculté de Maïeutique de Brest, Université de Bretagne Occidentale, Brest

Tarif 2026 : 700€ / personne (possibilité d'une prise en charge et indemnisation par l'ANDPC ou le FIF-PL : nous contacter pour plus de renseignements).

INSCRIPTION

Conditions d'accès : pour vous inscrire, vous devez appartenir à l'une des catégories citées dans "Public cible". Toute demande d'inscription sera étudiée pour vérifier que le candidat possède ces prérequis. En dehors de ces prérequis, votre candidature sera étudiée par le responsable pédagogique qui déterminera la possibilité d'entrer en formation.

Bulletin d'inscription à télécharger sur : www.univ-brest.fr/fcsante > Formations courtes > Maïeutique

ACCESSIBILITÉ

À l'UBO, le Service d'accompagnement des spécificités (SAS) et un référent handicap formation continue et alternance vous accompagnent dans l'adaptation de votre parcours universitaire.

Contactez le 02 98 01 80 42 ou par mail handicap.referentfc@univ-brest.fr dès le début de vos démarches.

CONTACTS

Faculté de Maïeutique de Brest, Université de Bretagne Occidentale

Adresse : 22, rue Camille Desmoulins - CS93837 - 29238 Brest cedex 3

Téléphone : 02 98 01 68 83 - Mail : secretariat.fc.esf@univ-brest.fr - Site web : www.univ-brest.fr/fcsante

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Formation Continue et Alternance
Université de Bretagne Occidentale



@sufca-univbrest